

Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes







Convention pluriannuelle d'objectifs

2023-2024-2025

L'ATEUCHUS / La BatYsse

Entre

L'État (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes) représenté par Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône, ci-après dénommé « L'Etat »,

Le Département de la Loire, représenté par son Président, Monsieur Georges Ziegler, dûment habilité par la décision de la Commission permanente du 20 novembre 2023, ci-après dénommé « Le Département de la Loire »,

La Ville de Pélussin, représentée par son Maire, Monsieur Michel Devrieux, autorisé à signer par délibération du Conseil municipal réuni le 06 octobre 2023, ci-après dénommée « La Ville de Pélussin»,

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, représentée par son Président, Monsieur Serge Rault, autorisé à signer par délibération du Conseil communautaire réuni le DATE A COMPLETER

ci-après dénommée « Communauté de Communes du Pilat Rhodanien »,

Ensemble ci-après dénommés « les partenaires publics »

d'une part,

Et

L'association L'Ateuchus, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 18 rue de Saint Die 67 100 Strasbourg, représentée par sa Présidente Katell Audic, dûment mandatée.

N° SIRET: 448 445 916 00019

code APE: 9001Z / Association régie par le code civil local (Alsace-Moselle) date de l'inscription au registre des association le 21/02/03 au vol.81, Folio n°38.

n° de licence(s) entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2022-003262, PLATESV-R-2022-003249

ci-après dénommée « le bénéficiaire »

d'autre part.

- **VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;
- **VU** le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- **VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- **VU** la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine :
- **VU** la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- **VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- **VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- **VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Fabienne Buccio, Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône ;
- VU le décret n°2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- VU l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la culture et de la communication pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- **VU** l'arrête n°2023-04 du 13 avril 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales et/ou ordonnancement secondaire) ;
- VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Préambule

Pour l'Etat

L'État développe en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour des réseaux et établissements qu'ils soutiennent conjointement. À travers les missions qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

Considérant les politiques publiques du ministère de la Culture en matière de soutien à la création indépendante, de soutien aux résidences d'artistes, de développement d'actions culturelles et artistiques, de transmission des savoirs et démocratisation de la culture,

Considérant que le programme d'action ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique.

Pour le Département de la Loire,

La Loire compte sur son territoire une grande diversité de structures œuvrant pour la culture sous toutes ses formes. Le Département a donc décidé de s'engager aux côtés des acteurs de ce secteur en œuvrant à la structuration de l'offre de création et de diffusion et, ainsi, de soutenir le rayonnement de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire.

Lieu de création et de diffusion, la BatYsse fait partie intégrante des salles de spectacles professionnelles qui participent à cette structuration sur le territoire et, plus largement, au

cœur de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes. Son rayonnement est avéré en termes de diversité du public (scolaires, tout public), de disciplines diffusées et à l'appui d'une compagnie professionnelle comme principal opérateur. Ce lieu a donc vocation à proposer des résidences d'artistes ouvertes à des actions de médiation culturelle en direction de tous publics et notamment le jeune public, et veillant à l'émergence d'artistes.

Le positionnement géographique et son projet artistique, sans équivalent sur le territoire, place la BatYsse comme un lieu structurant et incontournable.

Pour la Ville de Pélussin

Depuis 2011, le projet de *La BatYsse*, développé conjointement par la C^{ie} *L'Ateuchus* et la mairie de Pélussin, s'est attaché à faire revivre la maison natale de Gaston Baty autour des arts de la marionnette, et de quatre axes : la création, la transmission, les ressources/le patrimoine, et la diffusion.

Depuis 2017, c'est l'association *Sur le fil de Baty*, en collaboration avec la C^{ie} *L'Ateuchus*, qui porte le projet culturel de *La BatYsse*. Un projet soutenu par la commune, par la communauté de communes du Pilat Rhodanien, le département de la Loire, la Région et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2020, la nouvelle équipe municipale renouvelle son intérêt et son soutien à l'association Sur le fil de Baty pour la poursuite du projet culturel autour des arts de la marionnette et de la maison Gaston Baty, notamment avec l'exposition permanente « La Marionnette, objet de lien »

La BatYsse fait maintenant partie intégrante du paysage culturel local et est devenue un lieu référent dans la région AURA et même au-delà. Son soutien à la création et à la diffusion d'artistes, notamment émergents, et ses propositions de rencontres entre ces artistes et les habitant·es / amateur·es, au travers d'ateliers, de répétitions ouvertes, ou encore de temps de formation, ainsi que la nécessité de sa présence sur le territoire ont été reconnus par la commune.

Pour la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien,

La CCPR n'a pas la compétence Culture. Les élus ont cependant décidé de soutenir un certain nombre de projets culturels d'intérêt communautaire, dont celui de la BatYsse. En effet, la Communauté de Communes du Pilat rhodanien encourage le développement d'actions de médiation culturelle, en direction de tous les publics, et notamment du jeune public, en soutenant la création contemporaine.

Dans ce cadre, elle souhaite contribuer au financement de la Tournée de spectacles itinérants proposée par la BatYsse sur le territoire intercommunal.

Cette action culturelle autour des arts de la marionnette, développée dans les écoles du canton au terme de la résidence, a tout son sens en complémentarité de l'exposition « La marionnette, objet de lien » proposée à Pélussin ; l'ensemble de la population intercommunale bénéficiant ainsi, en proximité, d'une offre culturelle de qualité.

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire est conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe de ces politiques ;

Il est convenu ce qui suit :

TITRE I – DISPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

ARTICLE 1 - RESPONSABILITE ARTISTIQUE

La présente convention est conclue sous la condition expresse que la responsabilité artistique soit assurée par Virginie Schell & Gabriel Hermand-Priquet.

En cas de départ de ce/cette dernier(ère), la présente convention sera automatiquement suspendue selon les modalités prévues à l'article 14.

ARTICLE 2 – PROJET ARTISTIQUE

La BatYsse travaille depuis 2011 à construire des ponts pour partager, rendre compte, mettre en jeu les énergies qui animent la Marionnette d'aujourd'hui. Elle se fonde sur ce lien évident entre Gaston Baty et la Marionnette contemporaine à partir du lieu tangible et symbolique qu'est la Maison Baty. La BatYsse devient ainsi un creuset d'où émane à travers le territoire une vision en kaléidoscope d'un art de la Marionnette en mouvement, passant à travers ses propres clichés. Son projet se fonde sur quatre piliers :

- Un lieu de résidence pour les artistes travaillant avec ou autour des Arts la Marionnette, c'est à dire un outil de production/création opérationnel et adapté aux besoins des compagnies professionnelles.
- Un lieu de formation pour les professionnel·le·s et les amateur·rice·s, afin de continuer à partager, transmettre et prendre part au foisonnement d'innovations que connaît cet art.
- Un lieu de ressources s'appuyant sur son patrimoine marionnettique et le mettant en lumière à travers des expositions, conférences, rencontres etc., travaillant avec les structures socio-culturelles locales et se proposant d'assurer un rôle structurant pour les professionnel·le·s de la région.
- Un lieu de diffusion permettant de promouvoir et faire découvrir le vaste champ de la marionnette sur un territoire rural et participant aux politiques culturelles qui y sont développées.

TITRE II – DISPOSITIONS FINANCIERES ET REGLEMENTAIRES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, **le bénéficiaire** s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme d'action joint en annexe I (programme d'activités) à la présente convention, conforme à son objet statutaire.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de trois années couvrant la période 2023-2025. Elle sera valide jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COUT DU PROJET

- 3.1 Le coût total prévisionnel du projet sur la durée de la convention est évalué à 203 800 € conformément aux budgets prévisionnels joints en annexe III et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.
- **3.2** Les coûts annuels admissibles correspondent au fonctionnement général de la structure. Ils sont précisés en annexe II à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.
- **3.3** Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
 - respectent les conditions des paragraphes 4 et 5 de l'article 53 du règlement (UE) n°651/2014;
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe II;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par le bénéficiaire :
 - sont identifiables et contrôlables.
- **3.4** Lors de la mise en œuvre du projet, **le bénéficiaire** peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 15 % du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

4.1 Pour l'Etat

La détermination et les modalités des versements des subventions de **l'Etat** au **bénéficiaire** pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre le **bénéficiaire** et **l'Etat**.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, **l'Etat** contribue financièrement au projet visé à l'article 1 du titre II de la présente convention.

La contribution de **l'Etat** prendra la forme d'une subvention. **L'Etat** n'en attend aucune contrepartie directe.

Les subventions de **l'État** ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- Le dépôt d'un dossier de demande de subvention composé du formulaire en vigueur, avant le 30 octobre de l'année précédente :
- L'inscription des crédits en loi de finances pour l'État;
- Le respect par le **bénéficiaire** des obligations mentionnées aux articles 1, 5 à 8 du titre II sans préjudice de l'application de l'article 13;
- La vérification par **l'État** que le montant de la subvention n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 11-2, sans préjudice de l'article 3.4.

4.2 Pour le Département de la Loire

Le soutien du Département sera défini chaque année pendant la période de la présente convention.

Pour fixer ce montant, la Commission permanente sera attentive :

- 1. aux efforts de gestion qui seront fournis par le bénéficiaire,
- 2. à son implication pour atteindre les objectifs mentionnés en préambule.

En 2023, une subvention de 7 000 € (sept mille euros) est accordée au bénéficiaire par délibération de la Commission permanente du 24 avril 2023 :

- 5 000 € d'aide au fonctionnement,
- 2 000 € pour le festival « les invités de la BatYsse ».

Les projets spécifiques (notamment ceux propres à d'autres directions du Département, en lien avec, le social ou l'éducation) pourront faire l'objet de demandes complémentaires. Dans ce cas, le bénéficiaire s'engage à en informer la Direction de la Culture.

Pour les années 2024 et 2025, le bénéficiaire déposera les demandes de subvention au plus tard le 30 novembre de l'année n-1. Sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget départemental, l'octroi des subventions sera soumis à l'approbation de la Commission permanente et fera l'objet d'une convention financière annuelle.

Le comptable assignataire des paiements est :

Monsieur le Payeur départemental 2 Avenue Grüner 42000 ST ETIENNE

4.3 Pour la Ville de Pélussin

4.3.1. Le soutien de la Ville de Pélussin se déclinera ainsi :

- L'attribution d'une subvention votée chaque année par le conseil municipal lors du vote du budget en avril. Pour l'année 2023, cette subvention s'élève à 10 000 €.
- Mise à disposition de locaux communaux :
 - à titre exclusif : la partie ERP de la maison Gaston Baty, consacrée à l'exposition permanente « La Marionnette, objet de lien », ainsi qu'une partie du sous-sol de la maison comme lieux de stockage.
 - suivant un planning, établi prévisionnellement : la partie hébergement de la maison Gaston Baty, la salle ronde et la salle-atelier, pour l'organisation de résidences d'artistes, de spectacles, et du festival Les Invités de la BatYsse, avec un délai de prévenance d'au moins deux mois. En 2022, cette mise à disposition a été valorisée à hauteur de : 45€ x 300 nuitées soit 13 500€ (montant variable suivant le tarif municipal de location en vigueur, et le nombre de nuitées réservées à l'année).
 - la salle des fêtes ou autres locaux municipaux pour l'organisation de spectacles, de sorties de résidences, de formation... avec un délai de prévenance d'au moins deux mois.
- Prêt de matériel (bancs, tables, barnums...) soumis à réservation au plus tard deux mois avant la date de manifestation. La mise à disposition de moyens pour assurer le transport du matériel nécessaire à l'organisation du festival est à prévoir au moins 15 jours avant.
- Appui des services techniques et animation/action culturelle ainsi que communication de la mairie pour l'organisation des *Invités de la BatYsse*.

Toutes les demandes de réservation, ainsi que les diverses demandes d'autorisation d'occupation du domaine public doivent être présentées, deux mois

avant, au service animation/action culturelle, qui transférera ensuite pour l'instruction dans les services municipaux concernés.

- **Prise en charge des impressions** noir et blanc sous réserve que le papier soit fourni + 250 photocopies couleur + 1500 programmes des *Invités de la BatYsse*.
- Promotion du projet et des animations organisées par l'association dans ses supports de communication.
 - **4.3.2.** Le soutien de la **Ville de Pélussin** ainsi détaillé, est soumis au respect **par le bénéficiaire** des engagements suivants :

Réaliser sur le territoire de la commune, les actions locales suivantes :

- **De formation et de transmission** auprès des établissements scolaires, et de l'équipe de guides-bénévoles de l'exposition permanente.
- **De diffusion** avec l'organisation du festival *Les Invités de la BatYsse* et les sorties de résidences.
- **De transmission** en organisant, conjointement avec l'association *Sur le fil de Baty*, des visites mensuelles régulières de l'exposition « *La Marionnette, objet de lien* », ainsi que des visites guidées pour les groupes (scolaires, adultes...) ou spécifiques lors des événements tels que les Journées européennes du patrimoine ou le festival des Bravos de la Nuit...

D'assurer l'organisation, le suivi administratif, technique et financier de ses actions. La C^{ie} devra s'assurer du concours des équipes artistiques et des personnels nécessaires à la réalisation de ces actions. Elle prendra en charge l'ensemble des coûts artistiques (contrat d'engagement, contrat de cession, frais de déplacements, SACD, SACEM...), les frais liés aux fiches techniques.

De faire apparaitre le logo de la ville sur tout support de communication et faire mention de la participation de la ville dans ses relations avec les médias.

De fournir tout document comptable prouvant l'utilisation du soutien financier de la ville conformément aux objectifs fixés conjointement dans un délai de 12 mois suivant le versement des fonds.

De fournir le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année n-1, au plus tard au moment du dépôt de demande de subvention, et à établir avec leurs élu-es de référence, un bilan d'étape.

La subvention de la ville ne sera applicable que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

Le **dépôt d'un dossier de demande de subvention** composé des formulaires en vigueur, avant la date communiquée par la ville en fin de chaque année :

L'inscription des crédits au budget communal voté en avril ;

Chaque année, la reconduction de cette subvention pourra faire l'objet d'un nouvel examen en fonction de la réalisation des objectifs définis au paragraphe 4.3.2.

4.4 La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien,

Le soutien de la CCPR se décomposera ainsi :

- 2500 € pour l'année 2023
- 3000 € pour l'année 2024
- 3500 € pour l'année 2025

Chaque année, l'association Ateuchus devra déposer un dossier de demande de subvention sur la base de la convention en détaillant l'ensemble des actions envisagé pour l'année. Les attributions de subventions sont liées à la réalisation du projet. L'association Ateuchus devra déposer une demande de versement de subvention chaque année en justifiant d'un rapport moral et financier annuel.

Une présentation de ce compte rendu pourra être demandé devant un comité restreint composé d'élus et de techniciens.

L'attribution de la subvention est liée à l'inscription des crédits au budget général de la CCPR.

ARTICLE 5 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir chaque année aux partenaires publics :

- un rapport d'activité de l'année écoulée,
- le programme d'activité de l'année en cours,
- le budget prévisionnel du bénéficiaire,
- le compte rendu financier accompagné des comptes annuels de l'année précédente (le compte de résultat, le bilan, l'annexe),
- le rapport du commissaire aux comptes s'il y a lieu,
- un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention,
- tout autre document que les partenaires publics jugeront utile de de demander.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS COMPTABLES

Le bénéficiaire est tenu d'établir ses comptes annuels conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (JO n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

A partir d'un total de 153 000 euros de subventions publiques annuelle, **Le bénéficiaire** s'engage à désigner un commissaire aux comptes inscrit auprès de la cour d'appel dans le ressort de laquelle est situé le siège social du **bénéficiaire**. Il devra faire connaître le nom de ce commissaire aux comptes à la Direction régionale des affaires culturelles dans un délai de trois mois suivant la signature de la présente convention. **Le bénéficiaire** qui est soumis à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre aux **partenaires publics** tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS SOCIALES ET FISCALES

Le bénéficiaire s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale, par référence aux conventions collectives en vigueur.

ARTICLE 8 – AUTRES ENGAGEMENTS

Le bénéficiaire doit :

- Fournir le relevé d'identité bancaire en cas de changement de domiciliation bancaire ;
- Mentionner les aides reçues et à faire figurer de manière lisible le logotype des partenaires publics selon les règles définies par la charte graphique, sur tous les supports (papier, internet...) produits dans le cadre de la présente convention.

Pour **l'Etat**, en cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention "Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes". **Le bénéficiaire** s'engage en outre à mentionner le soutien du ministère de la culture, et de la Région dans leurs relations avec les médias et les partenaires professionnels ;

Le bénéficiaire s'engage également à faire connaître et mentionner ces participations dans ses relations avec les médias. Le bénéficiaire fournira aux partenaires publics et à leur demande, en conformité avec les dispositifs du Code de la propriété intellectuelle, tous les documents utiles à la réalisation de support de communication ou de manifestations destinées à la promotion des actions.

Le non-respect de ces obligations générales et des obligations spécifiques mentionnées dans la convention attributive de subvention pourra entraîner la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 15.

Pour le Département, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître impérativement sur l'ensemble des supports de communication qu'il produit (print, web, réseaux sociaux, etc.) les deux éléments suivants :

- la mention « avec le soutien du Département de la Loire » ;
- et le logo du Département de la Loire (téléchargeable à l'adresse suivante : loire.fr/logo) sur les supports où figurent ceux des autres partenaires.
- Entrer dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'Homme, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les parties prenantes des associations aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes. Elle devra également porter une attention particulière aux actions mises en œuvre en direction des publics handicapés.
- Lutter contre les discriminations femmes/hommes par une plus grande vigilance sur la répartition des moyens, la programmation et la gestion interne (partage des responsabilités, rémunérations...) en réponse à la feuille de route du ministère de la culture et de la communication 2013/2014 fixant les objectifs égalitaires dans les arts et la culture ;
- Prendre en compte la prévention des risques professionnels, notamment par l'utilisation du document unique d'évaluation des risques (DUER) et l'organisation de visites médicales pour le personnel qu'elle emploie. Dans ce cadre il est rappelé que les employeurs sont tenus à une obligation de résultat en matière de sécurité et de santé au travail;
- Mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :
 - se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel;
 - former dès 2023 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS;
 - sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
 - créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement recu ;

 mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 5 de la présente convention.

 Répondre aux enquêtes menées par les partenaires publics, notamment avec l'appui d'agence, en particulier Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant.

En cas de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par **Le bénéficiaire**, cette dernière doit en informer **les partenaires publics** sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – SANCTIONS

- **9.1** En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par le **bénéficiaire** sans l'accord écrit des **partenaires publics**, ceux-ci peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le **bénéficiaire**.
- **9.2** Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut également entraîner la suppression de l'aide.
- **9.3 Les partenaires publics** informent **le bénéficiaire** de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 10 - ÉVALUATION ET COMITE DE SUIVI

- **10.1** L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi en présence de la direction artistique de la structure bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques signataires.
- **10.2** Le comité de suivi composé des représentants des partenaires publics et du bénéficiaire est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention.

Il se réunira une fois par an à l'initiative du bénéficiaire, afin d'examiner la réalisation du programme d'actions de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir.

- **10.3** Une évaluation approfondie est menée à la fin de chaque période contractuelle par l'ensemble des partenaires publics. Cette évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux dispositions mentionnées au titre I et sur l'impact du programme d'activité au regard de l'intérêt général.
- L'annexe II précise les indicateurs qui feront l'objet d'une évaluation.

ARTICLE 11 – CONTROLE DES PARTENAIRES PUBLICS

11.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

11.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions prévues à l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 dans la limite du montant prévu à l'article 3.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 12 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10 et au contrôle de l'article 11.

ARTICLE 13: Procédures modificatives

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires signataires. Ces avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention doit être faite par courrier précisant l'objet de la modification. Les modifications demandées ne peuvent en aucun cas remettre en cause les objectifs généraux définis dans le titre I de la présente convention.

ARTICLE 14 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par les partenaires publics, par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 15: Annexes

Les annexes I, II, III et IV font partie intégrante de la présente convention :

- annexe I : Programme d'activités ;
- annexe II: Indicateurs;
- annexe III : Budgets prévisionnels ;
- annexe IV: Bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action,

ARTICLE 16 : Règlement des litiges - recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif compétent.

Fait à , le *(ne pas compléter la date et le lieu) (en six exemplaires)*

| La Préfète de la région Auvergne-Rhône- Alpes, Préfète du Rhône | |
|---|---|
| Pour le Département de La Loire, Le Président | Pour la Communauté de communes du Pilat rhodanien Le Président |
| | Pour la Ville de Pélussin, Le Maire |
| Pour l'Association La Présidente | Les Directeurs artistiques |
| | |





PROJET 2023-2025



EN GUISE D'INTRODUCTION...

Dès 2011, lorsque la compagnie L'Ateuchus a été invitée par la Commune de Pélussin à rouvrir les portes de la maison Gaston Baty sur le vaste champ de la Marionnette, le projet était, qu'à travers ces portes grandes ouvertes, se tissent les liens qui font ce sol commun nommé Culture. Depuis, ce projet, qui est devenu aujourd'hui celui de La BatYsse, n'a eu de cesse de se développer, de s'épanouir, œuvrant à rendre ce sol tangible, solide, à en faire un socle sur lequel chacun et chacune peuvent évoluer, échanger, s'épanouir et être amené a bâtir d'autres projets. Depuis, ce lieu concret et symbolique où déjà en son temps Gaston Baty oeuvra à questionner et nourrir les Arts de la Marionnette, se croisent, échangent, partagent marionnettistes professionnel·le·s et amateur·trices, spécialistes et néophytes, artistes et spectateur·trice·s, de Pélussin ou d'ailleurs. Pour construire, renforcer ces liens, pour partager, rendre compte et mettre en jeu les énergies qui animent le Marionnette d'aujourd'hui, La BatYsse s'est dotée d'un savoir-faire et d'outils lui permettant d'être une force motrice de médiation culturelle.

Ses activités (rencontres, actions pédagogiques, conférences, expositions, spectacles, pratiques amateures) rayonnent aujourd'hui, tant au niveau local que départemental et régional. Ces outils, développés au fil des années, se sont avérés pertinents et efficients au-delà même du cadre initial et local de son projet. Peu à peu, ils ont permis à La BatYsse d'étendre son rayonnement et ses missions au-delà de celui-ci. Elle s'est ainsi régulièrement « exportée » dans divers lieux du territoire régional et national, y résidant sur des temps assez longs pour engager des collaborations avec les acteurs socio-culturels (médiathèques, écoles, Ehpad, etc.). Son projet n'a eu de cesse d'évoluer. Il a parfois été contraint de se modifier, s'ajuster au gré des contingences budgétaires et de la politique culturelle locale. Mais même lorsqu'il a été affaibli dans ses possibilités par son aspect budgétaire, elle s'est renforcée dans par le foisonnement des énergies qui l'animent.

Aujourd'hui, la compagnie L'Ateuchus fait vivre ce projet et ce lieu main dans la main avec un groupe d'habitants de Pélussin et de la Communauté de Communes du Pilat-Rhodanien, l'association Sur le fil de Baty. Le comité de pilotage de La BatYsse mêlant ainsi les membres de la compagnie L'Ateuchus, ceux de Sur le fil de Baty auxquels se joignent régulièrement les élu-e-s en charge de la culture de la commune de Pélussin, conserve ainsi une gouvernance faite de multiples points de vue et ancrée de plain pied sur son territoire.

Multipliant également les partenariats, les collaborations, les rencontres, La BatYsse fait partie intégrante du paysage des institutions autour de la Marionnette et est devenue un lieu référent dans la Région AURA. Son projet et la nécessité de sa présence sur le territoire ont été reconnus par les diverses collectivités territoriales : le Département de la Loire, la Région AURA, la Drac AURA et la Communautés de Communes du Pilat Rhodanien.

L'équipe de La BatYsse et toutes celles et ceux qui l'entourent, la soutiennent et l'accompagnent, pour développer et rêver plus avant ce projet, ont besoin de pouvoir le construire sur un temps long. Cette convention triennale permettra à La BatYsse de se consolider et se projeter avec ses partenaires sur les années à venir. Pour ce faire, La BatYsse continuera à s'appuyer sur les quatre piliers autour desquels son projet s'est construit :

- Création (résidences d'artistes)
- Transmission (actions artistiques, ateliers, stage)
- Patrimoine/Ressource (expositions, conférences, ressources)
- Diffusion (spectacles)



UN LIEU DE CRÉATION



LES RÉSIDENCES DE CRÉATION

La BatYsse a pour volonté de permettre à des artistes en lien avec les Arts de la Marionnette (marionnettistes, metteur·e en scène, danseurs·euses, comédien·nes, circassien·nes etc.) de venir initier ou poursuivre entre les murs de la maison Baty leur projet de création en cours. Ces résidences, par la diversité des pratiques et des esthétiques des compagnies invitées viennent nourrir le projet de La BatYsse et en élargir le champ. Ces temps sont en effet l'occasion de donner à voir, partager de multiples visions de la Marionnette à travers des prismes différents de celui d'un spectacle fini : apéro-rencontres, ateliers, répétitions ouvertes etc. Les spectateur·trices peuvent de cette façon entrer dans les arcanes des processus de création, parfois même de s'associer étroitement à ce processus.

Si les espaces de la maison Baty ont été conçus pour héberger en leur sein ces artistes, ils ne sont pas toujours en mesure d'offrir un outil de travail pleinement adapté aux créations demandant les moyens d'un théâtre. Aussi depuis 2013, La BatYsse a construit des collaborations avec d'autres structures culturelles permettant d'accueillir ce type de projets (Centre culturel de la Buire à l'Horme, Quelque p'arts (CNAR), lieux associatifs, etc.). Ces partenariats permettent également d'accompagner certaines équipes sur toute la durée de leur création, même lorsque l'aboutissement de celle-ci est un spectacle sur un grand plateau de théâtre. Toutes celles et ceux qui ont pu assister aux différentes étapes de leur processus de création sont alors invité-e-s à se déplacer pour assister au spectacle.

Pour les trois années à venir, La BatYsse a développé trois types de résidences :

- Celles accueillant des compagnies associées au projet
- Celles accueillant des compagnies sélectionnées par un appel à proiet
- Celles accueillant des compagnies faisant la demande d'une mise à disposition d'espace de travail





LES COMPAGNIES ASSOCIÉES AU PROJET DE LA BATYSSE

Depuis 2015, La BatYsse a privilégié un accompagnement suivi de quelques compagnies. Celles-ci reviennent à plusieurs reprises tout au long de leur processus de création et en présentent ainsi différentes étapes. Ce soutien plus régulier permet aux artistes de bénéficier d'un accompagnement plus suivi et conséquent, tant financier que technique ou artistique en s'appuyant sur les compétences de l'équipe de La BatYs-se, de celle de L'Ateuchus ou encore tissant des collaborations avec d'autres équipes, artisans ou artistes du territoire (Réseau des Métiers d'art du Pilat, etc.). Ces collaborations peuvent s'exprimer dans la durée, comme les relations avec le public ou les structures socio-éducatives ou culturelles associées au projet. Les équipes de ces compagnies sont invitées à s'impliquer, nourrir, requestionner le projet de La BatYsse. Ainsi elles se posent en force de proposition pour ce qui est de la transmission et des actions d'éducation artistique et culturelle. À la période de travail sur leur création s'ajoute des temps d'ateliers avec différents groupes constitués mais également des temps de rencontre autour de leur recherche ou sur des sujets qui y sont liés (conférences, présentations de films, café-philo, rencontre autour d'un·e auteur·rice, etc.).



LES COMPAGNIES SÉLECTIONNÉES PAR UN APPEL À PROJET

En décembre 2022, La BatYsse a lancé son premier appel à projet. L'objectif de celui-ci est d'ouvrir plus largement encore le prisme des pratiques et des approches de la Marionnette présentes et présentées à La BatYsse. Cet appel à projet en effet permet à l'équipe de La BatYsse de rencontrer des compagnies oeuvrant dans d'autres réseaux ou en d'autres endroits du champ de la Marionnette. La sélection des compagnie se fait par l'ensemble des membres du comité de pilotage de La BatYsse, autrement dit les membres de l'association Sur le fil de Baty et celles et ceux de la compagnie L'Ateuchus. Une attention particulière est portée aux compagnies régionales afin de poursuivre également en relation avec d'autres structures liées à la Marionnette la valorisation des énergies qui animent cet art sur le territoire et la dynamisation du réseaux qui le soutient. Les compagnies sélectionnées par cet appel à projet sont accueillies pour une résidence de deux semaines d'affilée ou deux résidences d'une semaine. Ce temps s'achèvera à chaque fois par une présentation ou une rencontre autour du travail mené. Leur présence à La BatYsse permettra éventuellement de tisser d'autre types de collaborations à venir avec ces compagnies.



LES COMPAGNIES FAISANT UNE DEMANDE DE MISE À DISPOSITON DES ESPACES DE TRAVAIL

Le grand nombre de réponses à l'appel à projet a mis en lumière l'importance et la nécessité d'un lieu de résidence tel que la BatYsse. Ne pouvant répondre positivement à toutes les demandes, l'équipe de la BatYsse a choisi de chercher d'autres façons d'accompagner certaines des compagnies ayant répondu à cet appel et qui en formulent la requête. Afin de favoriser une première rencontre et de cibler les types d'accompagnement possibles, un accueil en résidence sans apport financier avec une mise à disposition des espaces de travail sera mis en place. Là encore une attention particulière sera portée aux compagnies régionales qui peuvent à moindre coût se rendre à Pélussin.





🏂 PRÉSENTATION DES COMPAGNIES ASSOCIÉES ET DE LEUR PROJET

Depuis quelques années la BatYsse comme Les Bravos de la Nuit ont amorcé une réflexion autour de la culture au sein de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, notamment à travers des actions comme les tournées dans les villages. Nous souhaitons poursuivre le développement de ce type d'actions.

• L'Ateuchus – L'Ombre du roi

L'Ateuchus est la compagnie portée par Virginie Schell et Gabriel Hermand-Priquet, et qui co-dirigent le projet de La BatYsse. Fondé en 2003 à Strasbourg, L'Ateuchus est né de la volonté de questionner et d'expérimenter la transversalité des pratiques artistiques qui se croisent dans le champ de la Marionnette, d'en trouver les zones de rencontre et de les mettre en mouvement. La recherche d'une écriture contemporaine du théâtre de Marionnette est l'un de ses moteurs. Aujourd'hui la compagnie toujours basée en région Grand Est développe toutes sortes de collaboration en AURA, avec notamment le Musée des Arts de la Marionnette de Lyon, le TNG CDN de Lyon, le réseau des scène départementale de la Loire. Après avoir longtemps dissocié les activités de la compagnie et le projet de la BatYsse, Virginie Schell et Gabriel Hermand-Priquet ont choisi de partager pleinement celles-ci au sein de ce dernier. C'est dans cet es-prit qu'elle et il ont partagé les processus de leur deux créations précédentes à chacune de leurs étapes et de toutes sortes de façons (conférence, présentation de film au cinéma, installation multimédia à la médiathèque le Shed, atelier ouvert, apéro-rencontre, etc.).

Avec sa prochaine création L'Ombre du roi, L'Ateuchus poursuit son travail d'une écriture en marionnette en jouant de ses liens avec celle de la danse. Cette création nécessitant un espace scénique permettant le travail chorégraphique, les temps de résidences entre les murs de La BatYsse s'axeront principalement sur la construction de la marionnette et des dispositifs scéniques (machine sonore, scénographie). D'autres temps de résidence et de rencontre autour de ce projet auront lieu hors-les murs de La BatYsse dans des structures partenaires du territoire (Le TEC, le Centre culturel de La Buire).



Quelques mots sur L'Ombre du roi :

L'Ombre du roi qui mettra en jeu une marionnette à taille humaine, une danseuse, un marionnettiste, un musicien et une installation sonore. « Cette pièce est une tentative de donner à voir, à ressentir, quelque chose de ce moment où le corps tant physique que symbolique se transforme, se fissure, ce moment où il est temps d'accepter - ou pas - la métamorphose qui vient, une nouvelle façon d'envisager ce que l'on a été au regard de ce que l'on devient... »

La compagnie Riserva Canini est une compagnie italienne dirigée par les deux artistes : Valeria Sacco et Marco Ferro. Créée en 2004, elle travaille sur la relation et l'interaction entre le corps de l'acteur-rice et les personnages sous leurs multiples formes (ombres, marionnettes, matières premières, objets, mannequins, etc.). Elle a reçu le prix Eolo 2014 comme la meilleure compagnie "pour avoir su renouveler le langage du Théâtre de Figure en Italie".

Après avoir présenté son spectacle *Talita Kum* lors d'une soirée de La BatYsse en 2014, Riserva Canini et L'Ateuchus ont reconnu partager des visions communes tant sur leur approche et leur pratique de la Marionnette que sur celles des actions artistiques qui accompagnent leur processus de création. Suite à la crise liée la pandémie de Covid qui en Italie, plus durement encore qu'en France, a mis en péril nombre de compagnies, La BatYsse a proposé à Riserva Canini une collaboration sur son projet et en lien avec ceux auxquels travaille la compagnie.

Ainsi Riserva Canini a été accueillie deux fois en résidence en 2022. Aux prémices d'un nouveau projet porté par Valeria Sacco, la compagnie a besoin d'avoir des temps d'expérimentation pour essayer des procédés de construction, confronter des présupposés au plateau. Pour ce faire, il·elle·s viendront plusieurs fois dans l'année notamment pour expérimenter auprès de groupes constitués de publics divers leur recherche. À travers les différents langages du théâtre de marionnette Riserva Canini se plongera dans une enquête sur les polarités qui nous entourent: entre le particulier et l'universel, le centre et les périphéries, le soi et l'autre. L'équipe de La BatYsse accompagnera ces temps de travail par des échanges autour de temps de répétitions, l'apport d'un regard extérieur sur le travail.

• Il Cappello Rosso – Prayer for quiet

Michela Aiello est une marionnettiste italienne. Elle découvre la Marionnette en 2010, depuis elle n'a eu de cesse d'y travailler développant une affection particulière pour la marionnette à fils et les marionnettes hybrides mêlant son corps à celui de sa marionnette. Formée initialement comme comédienne, elle a beaucoup travaillé seule se nourrissant des multiples stages qu'elle suit à travers l'Europe. En mai 2016, durant un atelier de construction de marionnettes à taille humaine, elle a créé le personnage de Mister K., inspiré du danseur butô Kazuo Ôno.



Après une première forme créée pour la rue et une tentative de version en duo avec sette marionnette, Michela Aiello amorce la création de *Prayer for Quiet* qui naît comme un hommage à ce danseur, qui commença à danser à 51 ans, et qui n'arrêta plus jusqu'à sa mort, à 101 ans. Depuis 2021, elle travaille sur ce solo dans lequel se mêle danse butô et marionnette à taille humaine, accompagnée par le marionnettiste Christophe Croës (Teatro Golondrino) et le musicien Jacopo Dell'Abate. Après une première résidence pour rencontrer l'équipe de La BatYsse, particulièrement touchée par le travail et la générosité avec laquelle l'équipe de Il Cappello Rosso le partage, a décidé d'associer cette compagnie à son projet. Cette collaboration a jusqu'alors déjà pris plusieurs formes (formation marionnette à fils, action pédagogique, conférence, sorties de résidence). À travers des temps d'échanges autour des répétitions, l'apport d'un regard extérieur sur le travail, mais également sur un aspect plus administratif (l'élaboration du dossier du spectacle par exemple) l'équipe de La BatYsse poursuivra l'accompagnement de cette création tout au long de son processus.

• Mue Marionnette – Supersensible

Mue Marionnette est une compagnie basée dans la Vienne (86) qui met au cœur de ses créations les marionnettes à fils les mêlant à d'autres médias, comme le dessin animé, la vidéo et la musique. Créée en 2008 par le marionnettiste plasticien Valerio Point, sa démarche s'articule autour des notions de geste et d'inertie. Dans *Supersensible*, Valerio Point poursuivra son obsession pour le corps dans sa physiologie, avec ses fonctionnements, ses dysfonctionnements et ses singularités.

Après une première venue à la BatYsse pour rencontrer la compagnie L'Ateuchus et suite à plusieurs échange sur ce travail en cours, Valerio Point a demandé à Gabriel Hermand-Priquet de prendre part à celuici en tant que collaborateur artistique. L'esthétique, la pratique et la démarche de Mue Marionnette étant assez rare dans le paysage de la Marionnette en France, l'équipe de la BatYsse à choisie d'associer la compagnie à son projet sur plusieurs temps au cours de cette création. C'est notamment à travers cette collaboration que l'équipe de La BatYsse accompagnera celle-ci tout au long de son processus.



Quelques mots sur Supersensible :

Supersensible raconte le parcours d'un corps féminin traversant différents instants de l'existence. Ce corps marionnette, incarné par une petite mamie, est accompagné de façon délicate par les mains du marionnettiste qui se fait à la fois, père, soignant et amant. Le spectacle s'articule au-tour de la question du mouvement physique et psychique.

« En tant que marionnettiste, mon attention se porte sur le geste : comment construire et faire naître le mouvement qui crée l'illusion de la vie ? Je me pose la même question dans mon quotidien : qu'est-ce qui nous met en mouve-ment ? Quel est notre moteur au quotidien ? Qu'est-ce qui nous pousse à aller de l'avant ? Qu'est-ce qui fait que nous prenons soin (ou non) de notre corps ? »

UN LIEU DE TRANSMISSION

Convaincue que la pratique artistique est un élément constitutif du développement de chacun-e, un regard nécessaire au développement d'une communauté humaine et un vecteur de valeurs essentielles pour cette communauté, La BatYsse s'est construite à travers la vision et une pratique de la Marionnette comme un objet de lien. Ainsi, à travers des ateliers de pratiques amateurs, des stages professionnels ou encore des projets au long cours menés au sein d'institutions comme de brèves rencontres, elle se pose à la fois comme un lieu de transmission des pratiques et disciplines qui constituent la Marionnette d'aujourd'hui mais aussi comme un lieu d'échange et de partage. Elle permet ainsi à un public néophyte ou spécialiste, amateur ou professionnel de prendre part au foisonnement d'innovations que connaît cet art.



🔼 ATELIERS AUTOUR DE L'EXPOSITION *LA MARIONNETTE, OBJET DE LIEN*

Autour de cette exposition des temps d'ateliers gratuits et ouverts à toutes et tous sont proposés afin que tout e amateur trice, passionné e ou néophyte en marionnette puissent découvrir et faire découvrir ce vaste champ. L'idée phare de ceux-ci est de permettre à toute personne motivée et volontaire de s'approprier les grandes lignes comme les petites histoires de cette exposition afin de la faire visiter. Au cours de ces trois années nous poursuivrons les deux types d'ateliers que nous avons mis en place :

- des ateliers théoriques animés par le marionnettiste Gabriel Hermand-Priquet sous forme de modules de deux heures présentant chaque type de marionnettes exposées, leurs histoires, leurs fonctions, leurs clichés et leurs faces cachées
- des ateliers de pratique se déclinant en une série de journées découverte avec un e marionnettiste à chaque fois différent e qui présentera son approche de l'animation et sa technique de prédilection (marionnette à fil, à gaine, portée, etc.).

Suite à l'engouement qu'ont suscité les ateliers de pratique, l'équipe de La BatYsse se propose de mettre en place un module d'approfondissement permettant d'aller au-delà de la journée découverte. Ils prendraient la forme d'ateliers allant de la construction à l'animation et se dérouleraient sur plusieurs week-ends pour chaque technique. Ces ateliers seront assurés par les compagnies associées au projet de la BatYsse ou des marionnettistes spécialistes d'une technique particulière invité·e·s pour l'occasion. Par exemple, Christophe Croës et Michela Aïello animeront en 2023/2024 un atelier autour de la marionnette à fils. Ces dernières années Le Teatro Golondrino s'est beaucoup questionné sur comment partager la pratique de la marionnette à fils qui est très technique. Christophe Croës a élaboré un type de marionnette à la fois complète en terme de possibilité de mouvements et à la fois réalisable par toutes et tous. L'équipe de La BatYsse a décidé d'encourager le Teatro Golondrino dans sa démarche pédagogique et de proposer un stage test autour d'une découverte complète de la marionnette à fils de la construction à l'animation. Ce stage se déroulera sur trois week-ends. Lors du premier week-end les participant·e·s auront à leur disposition toutes les matières et les outils et Michela et Christophe leur appendront comment élaborer les différentes pièces nécessaires à la création de cette marionnette et com-ment les assembler. Un deuxième temps sera consacré à l'ensecrètement (l'ensecrètement est la mise sur fils d'une marionnette). Et un dernier temps sera dédié à l'animation de ces marionnettes, apprendre et expérimenter comment bougent celles-ci.









ACTIONS ARTISTIQUES EN LIEN AVEC LES RÉSIDENCES

Dans l'idée de partager plus avant le travail de création des compagnies associées au projet et de donner aux spectateur trice s d'autres possibilités de s'associer pleinement à leur processus, l'équipe de La BatYsse développera dans les années à venir d'autres types de temps d'échanges permettant d'aller audelà des traditionnels apéro-rencontre clôturant chaque résidence. Pour ce faire deux types d'actions artistiques ont été imaginés :

• Chacune des compagnies associée est invitée à choisir une thématique, une pratique, une œuvre qui nourrit leur futur projet et de la partager avec le public. Cela pourra prendre diverses formes : des conférences, des projections au cinéma de film, une sélection de livres proposée à la médiathèque, etc. qui seront à chaque fois accompagnées d'une discussion.

Par exemple, la compagnie II Capello Rosso a beaucoup évoqué la danse butô lors des apérorencontres de l'an passé. Cette danse n'est pas connue de toutes et tous. L'équipe de la BatYsse a soumis l'idée à Michela Aïello de présenter cet art et surtout son lien à cette danse et à la marionnette. Elle a réfléchi sur comment partager cela et a écrit une conférence présentant le butô, puis plus spécifiquement les artistes qui l'ont touchée et comment le butô se retrouve dans sa création *Prayer for Quiet.* Elle proposera cette conférence en 2023.

• Des temps d'atelier pratique seront animés par chacune des compagnies associées auprès de groupes constitués (groupe scolaire, centre de loisir, Ehpad, etc). Par exemple, L'Ateuchus proposera des temps de rencontres, d'échanges, de jeux autour du personnage du vieil homme qu'est la marionnette de *L'Ombre du Roi*. L'idée est de mettre en relation ce qu'incarne ce corps métaphore, ce moment où s'amorce sa vieillesse, où se dissipe son pouvoir, l'autorité de la force de l'âge, avec les corps d'individus d'âges et d'horizons divers.



ACTIONS ATISTIQUES AU PROJET

La BatYsse propose toutes sortes d'actions artistiques qui contribuent à valoriser la présence des artistes entre les murs de la Maison Gaston Baty. Ces actions permettent d'ouvrir sur une approche concrète de différentes visions et pratiques de la Marionnette. Elles sont développées en partenariat avec différentes structures socio-culturelles et socio-éducatives du territoire et sont menées par la compagnie L'Ateuchus et les compagnies accueillies. Afin d'en assurer la pertinence et de faire de ces ateliers un véritable lieu d'échange et de lien sur le territoire, la BatYsse veille à ce qu'ils soient co-construits et co-réalisés avec chaque partenaires.

Dans les trois années à venir, La BatYsse souhaitent construire des projets d'actions artistiques avec diverses structures du territoire notamment le collège Gaston Baty, le centre de loisirs, le centre social Les 4 versants, les maisons de retraite de Pélussin. Ces projets spécifiques pourront être menés par des compagnies accueillies en résidence mais il pourront également être construit avec d'autres compagnies. Par exemple, l'équipe de La BatYsse est en train de mettre en place un projet d'actions artistiques avec le Collège Gaston Baty de Pélussin (classes : 4ème-3ème) autour du travail de la compagnie brestoise Nhids Dhom. Après avoir vu leur spectacle *Le Jeu de l'Ourse*, il a semblé pertinent à l'équipe de La BatYsse d'inviter cette compagnie à partager son travail. *Le Jeu de l'Ourse* c'est l'aventure initia-tique d'une jeune fille. Le sujet c'est le désir et ses énigmes. La compagnie animera un certain nombre d'heures d'atelier, puis les élèves verront le spectacle. En outre, l'équipe de La BatYsse proposera des temps de rencontre autour des thématiques du spectacle ls de la diffusion d'un film, avec la mise en place d'une conférence, etc.



FORMATIONS PROFESSIONNELLES

L'équipe de La BatYsse a le projet de proposer à nouveau des temps de formations professionnelles soit entre les murs de la maison Gaston Baty soit en collaboration avec d'autres lieux, d'autres organismes de formations. Dans les années passées, l'équipe de La BatYsse avait déjà participé à mettre en place et réaliser des formations professionnelles autour de la Marionnette ou de l'action artistique. Par exemple, un stage Corps-Marionnettes animé par Gabriel Hermand-Priquet avait été co-réalisé avec l'association Regard et Mouvement (Superstrat) à l'Hostellerie de Pontempeyrat. Suite à une visite de La BatYsse et une présentation de ses outils pédagogiques, Les Chantiers nomades avaient invité Gabriel Hermand-Priquet à animer avec Jean-Yves Ruf un stage intitulé « Action artistique, perspective d'avenir, enjeux et outils méthodologiques » au TNS de Strasbourg. Puis les Chantiers Nomades avait mis en place un deuxième stage « La Marionnette point de rencontre » animé par L'Ateuchus.

UN LIEU DE RESSOURCES

Le projet de La BatYsse, dès son origine, plonge ses racines entre les murs de la maison natale de Gaston Baty. S'appuyant sur ce patrimoine et, plus largement, sur celui lié à la Marionnette d'hier et d'aujourd'hui, La BatYsse s'est donnée pour mission d'en mettre en lumière divers aspects en les replaçant dans des thématiques résonnant avec la société contemporaine. Ainsi, à travers des expositions, conférences, rencontres, La BatYsse se pose comme un lieu ressource, elle apporte des outils concrets permettant de nourrir les différents projets qu'elle mène avec les structures socioculturelles locales ou régionales tout en jouant un rôle structurant pour les professionnel·le·s de la région.

LES EXPOSITIONS

Dans l'idée de créer des espaces-temps permettant de partager pratiques, réflexions ou recherches différemment que lors d'un spectacle ou d'un atelier, l'équipe de La BatYsse a conçu et réalisé plusieurs expositions :

- Les grandes techniques traditionnelles de la Marionnette (de 2011 à 2013)
- De Baty à la BatYsse (de 2013 à 2020) (en collaboration avec l'Université Lyon 2 et l'Institut International de la Marionnette)
- Un Guignol Ligérien ou l'histoire pop et éclairante du théâtre de marionnette du chef Delhomme (2014) (exposition itinérante créée en 2014 avec le soutien de l'Institut International de la Marionnette et du Parc du Pilat)

Depuis 2022, La BatYsse, reconfigurant son espace d'accueil, s'est doté d'une nouvelle exposition permanente : *La Marionnette, objet de lien*

• La Marionnette, objet de lien

À travers un ensemble de marionnettes de techniques et d'époques différentes, cette exposition met en lumière les liens qui se tissent au cours de leur animation et dans ce qu'elles représentent. Ce parcours par petites touches du vaste champ de la Marionnette permet ainsi d'aborder ce qui la lie profondément aux sociétés humaines et aux divers domaines qui les composent (politique, religion, éducation, etc.) ainsi que le vocabulaire qui constitue son langage. Cette exposition est également l'opportunité de partager d'une autre manière la vision de la Marionnette autour de laquelle s'est bâtie la BatYsse. Cette exposition a été conçue et réalisée par l'équipe de La BatYsse. Le choix des marionnettes exposées, la relecture et la réduction des textes ont été fait par les membres de l'association Sur le fil de Baty et ceux de la compagnie L'Ateuchus. La recherche et la rédaction des textes ont été faites par Gabriel Hermand-Priquet la recherche visuelle et la réalisation des vidéos par Virginie Schell et la scénographie conçue et réalisée par Quentin Lugnier, tous tes trois étroitement assisté e s de l'équipe de La BatYsse.

- → Autour de cette exposition une équipe de guides bénévoles a été constituée (cf Transmission). Ce sont les membres de celle-ci qui en assurent l'ouverture et accompagnent les visites organisées. Ces visites commentées parfois accompagnées de démonstrations sont proposées lors de chaque ouverture du lieu, c'est-à-dire tant pour tous les évènements de La BatYsse que pour les temps forts de la commune de Pélussin (Bravos de la Nuit, Fête de la Pomme, Fête des Lumière, Pique-nique citoyen, Forum des associations, Les Journées Européennes du Patrimoine etc) mais aussi à raison d'un dimanche aprèsmidi par mois.
- → Par ailleurs une formation a été mise en place en 2022 à destination des médiatrices de l'Office du tourisme du Pilat, ce qui a permis une ouverture estivale de l'exposition à raison d'une fois par semaine. Depuis l'année 2023, l'exposition de La BatYsse figure dans le guide de l'Office du tourisme du Pilat.

Afin de donner des outils à toute personne souhaitant prendre en charge des visites de cette exposition et pour les adapter aux différents âges des spectateur·rices, l'équipe de La BatYsse a élaboré différents objets pédagogiques (cocottes-questionnaires, fascicules jeux de pistes, etc.). Au cours des années à venir, l'équipe de La BatYsse poursuivra l'élaboration de ces outils pédagogiques. La conception d'une malle pédagogique est notamment en travail au sein du groupe de réflexion constitué par l'équipe de guides et de bénévole de l'association Sur le fil de Baty. Après une phase d'expérimentation de divers outils (castelet miniature, écran d'ombre portatif, etc.) et de marionnettes pédagogiques pouvant être jouer soit par un·e guide soit par les visiteur·euses, sa réalisation sera amorcée au cours de l'année 2024.

Cette malle permettra l'accueil de groupe plus importants et plus particulièrement un accueil plus adapté aux groupes scolaires de différents niveaux. Grâce à cet outil, les visites de l'exposition deviendront non seulement un moment de découverte de la Marionnette mais également un moment d'expérimentation de certaines techniques. L'idée phare de cette malle pédagogique est de permettre à une partie d'un groupe de passer un moment avec un e animateur trice de cette malle (bénévole ou professionnel·le selon les demande et les groupes) dans la salle de travail de la maison Gaston Baty pendant qu'une autre partie visite l'exposition accompagnée par un e quide bénévole.

Depuis ses premières expositions La BatYsse accueille sur demande des groupes scolaires. En collaboration étroite avec le Collège Gaston Baty pendant de nombreuses années toutes les classes de 6ème ont systématiquement visité l'exposition en place accompagné par Gabriel Hermand-Priquet avec une présentation générale de la maison Gaston Baty et la vie et l'oeuvre de celui-ci.

Dans ce même état d'esprit, d'autres groupes scolaires ont pu visiter la maison Gaston Baty mais également sur demande des groupes constitués (le Centre de loisirs, Les amis des livres, les femmes élues de la Loire, le FAM L'Echappée, le réseau Loire en scène, L'Ehpad de Rive-de-Gier, l'Académie d'Aïkido d'Echalas, etc.).

Afin de permettre un accueil large et adapté à chaque demande, l'équipe de La BatYsse expérimentera plusieurs types de visites : visites accompagnées d'un temps de découverte de la malle pédagogique, animé par des bénévoles de l'association, visites accompagnées de démonstrations faites par un·e marionnettiste professionnel·le, visites accompagnées d'ateliers de pratique animés soit par des bénévoles soit par des professionnel·le·s en fonction des groupes et des demandes.









• Exposition permanente dans le Parc Gaston Baty

Nombre de visiteurs du parc Gaston Baty s'interrogeant sur les origines de la maison qui s'y trouve, la BatYsse et la commune de Pélussin travaillent de concert à l'élaboration de panneaux extérieurs retraçant la vie du grand homme, ses liens avec les arts de la marionnette et le devenir de sa maison natale après sa mort. Ceux-ci s'inscriront dans les parcours autour du patrimoine de la ville et du parc du Pilat et seront installés dans le parc de la maison Gaston Baty.

• Exposition itinérante : Un Guignol Ligérien ou l'histoire pop et éclairante du théâtre de marionnette du chef Delhomme

Cette exposition a été conçue et réalisée en 2014 avec le soutien d'une bourse de recherche de l'Institut International de la Marionnette et une subvention du Parc du Pilat. Elle a été réalisée suite au don à La BatYsse d'un théâtre de Guignol qui fut animé entre les années 1936 et 1946 par Joseph Delhomme, chef éclaireur féru d'éducation populaire et sa troupe de marionnettistes amateur trice à à Montbrison.

L'idée phare qui a sous-tendu la conception et réalisation de cette exposition était de créer un objet qui tout en donnant une approche particulière de la Marionnette permettait de replacer celle-ci dans un contexte plus large, faisant résonner à travers elle des thématiques sociétales.

Ainsi à travers un récit intimiste, mis en sons et en images à partir de captations du témoignage de la fille de Joseph Delhomme, Jacqueline Cornu, elle met en résonance les liens que la Marionnette entre-tient avec les mouvements d'Éducation Populaire et permet d'aborder tout un pan d'Histoire (L'Après Première Guerre Mondiale, Liens entre Marionnette et scoutisme, etc.). Conçue sous forme de modules dans lesquels interagissent les objets constituant ce théâtre de Guignol (marionnettes, accessoires, costumes, castelet, etc.) et les enregistrements de Jacqueline Cornu, elle permet de s'adapter à divers espaces et notamment de s'inscrire dans la plupart des médiathèques.

Elle a déjà été présentée notamment dans les médiathèques de L'Horme, de Pélussin, de Saint-Germain-Laval, et de Dives-sur-Mer accompagnée de visites guidées auprès de différents groupes allant de la classe à des professionnels de la médiation dans le spectacle vivant.

Afin de renforcer ou établir d'autres types de collaborations avec des structures culturelles du territoire ou au-delà, l'équipe de La BatYsse, au cours des années à venir, proposera à nouveau cette exposition mise en sommeil depuis la crise due à la pandémie de Covid. Elle sera accompagnée des nouveaux outils pédagogiques développés par la BatYsse.











LA BATYTHÈQUE (PROJET 2024/2025)

Tout un pan de l'exposition de Baty à La BatYsse (réalisée en 2013) était dédié à la vie et l'oeuvre de Gaston Baty et à ses liens avec la Marionnette de son époque comme à celle d'aujourd'hui. Cette partie a été conservée dans la nouvelle exposition de la BatYsse. L'équipe de la BatYsse a comme projet dans les années à venir de retravailler cette partie et de l'étoffer avec des photos et objets acquis ou retrouvés au cours de ces dernières années. De nouveau textes viendront remplacer les cartels existants.

La dernière pièce de l'exposition permanente jusqu'alors était dédiée à un portrait impressionniste de Gaston Baty mêlant un montage sonore composé de paroles recueillies auprès des pélussinois·e·s de son époque et de celle d'Alain Recoing marionnettiste et collaborateur de Baty accompagné de photos du travail et de la vie de celui-ci.

L'équipe de La BatYsse a pour projet de transformer cette pièce en un mini-centre de ressource et de documentation sur la Marionnette et sur l'oeuvre et la vie de Gaston Baty. Une importante bibliothèque contenant un ensemble des publications de l'Institut international de la Marionnette, du Musée des Arts de la Marionnette de Lyon, de THEMAA (Association nationale des Théâtres de Marionnettes et Arts Associés) ainsi que tous les ouvrages de ou dédiés à Gaston Baty sera mise à disposition. Plusieurs modules sonores seront en écoute, notamment le portrait de Gaston Baty réalisé par L'Ateuchus. Deux ordinateurs seront également à disposition, l'un disposant d'un contenu multimédia sur la Marionnette (spectacles complets, conférences audio de la BatYsse, etc), l'autre permettra d'accéder au PAM (Portail des Arts de la Marionnette) et éventuellement aux données du centre de recherche et de documentation de l'Institut de la Marionnette et du Musée des Arts de la Marionnette de Lyon. (La compagnie L'Ateuchus a collaboré à la conception et à la réalisation la nouvelle exposition permanente de celui-ci).

Cette pièce permettra ainsi à toute personne, amatrice ou spécialiste, d'avoir un espace pour amorcer une recherche sur la Marionnette. Que celle-ci soit suscitée par le désir de prolonger la visite de l'exposition, par la nécessité de nourrir un projet, un exposé, une réflexion sur la Marionnette ou Baty, ou encore par celle de préparer une résidence ou un projet de recherche dans d'autres centres de documentations plus équipés. Chaque personne, selon son âge et ses besoins, devrait trouver dans cette BatYthèque un espace et les moyens de nourrir ses questionnements et réflexions sur l'un ou l'autre de ces sujets.

Après avoir discuté avec plusieurs étudiant es et enseignant es chercheur seuses de l'Université Lyon 2, il semble que cette BatYthèque pourrait aussi répondre à la nécessité de certain es d'entre eux elles de trouver dans un même lieu un tel ensemble de documents. La BatYsse avec ce nouvel outil pourrait répondre pleinement à l'accueil de chercheur-euses, artistes ou universitaires, pour des temps de résidences de recherche.







LES RÉSIDENCES DE RECHERCHE

L'équipe de La BatYsse, en s'appuyant sur le contenu de son exposition permanente, son fonds d'archives et d'objets, et sur la BatYthèque à venir, souhaiterait relancer les accueil en residence pour des temps de recherche tel qu'elle les avait initiée en 2014 et qui avaient depuis été suspendus depuis suite aux travaux et à la crise sanitaire qui a suivi.

L'idée phare de ces résidences est de permettre aux chercheur euses, artistes ou universitaires, d'avoir un temps loin de l'agitation des grandes villes pour amorcer ou poursuivre sur un sujets précis durant quelques jours une recherche portant sur une thématiques liée à la Marionnette. Ces temps de recherche peuvent également être l'opportunité de mettre en relation des artistes du spectacle vivant ou des ressources du territoire avec ces chercheur euses. Mais ces résidences de recherche s'achevant comme chaque résidence de La BatYsse sur un temps d'échange et de partage du travail mis en œuvre avec le public, leur objectif est également de permettre à celui-ci d'avoir encore une autre approche de la Marionnette que celle des expositions, des spectacles ou des temps d'échange avec les artistes.

Par ailleurs, la convention qui lie La BatYsse à l'Institut International de la Marionnette permet également à l'IIM de proposer des temps de recherche à La BatYsse aux élèves de l'ESNAM (Ecole Supérieure des Arts de la Marionnette) et à des chercheur euses en lien avec cette institution lorsque cela est pertinent avec leur projet.



LES CONFÉRENCES DE LA BATYSSE

Depuis son ouverture La BatYsse a accueilli plusieurs conférences. Ayant pu noter que les spectateur·trices sont à chacune de ces conférences venu·e·s en nombre, son équipe, a pour projet, dans les années à venir, de les développer sous diverses formes et les rendre plus régulières.

Ces conférences pourront porter comme cela a été le cas jusqu'alors sur des thématiques liées à Gaston Baty ou à la Marionnette et être données par des enseignant-e-s chercheur-euses ou spécialistes de la Marionnette. Mais elle pourront également porter sur d'autres sujets en lien avec la recherche d'une des compagnies associées et être données par les artistes de celle-ci ou par des spécialistes du sujet invité-e-s pour l'occasion.

L'idée est encore une fois qu'à travers la Marionnette au sens large se créent des espaces d'échanges et de rencontres permettant de partager des visions différentes, sous des formes différentes des arts et des thématiques qui peuvent lui être liés.



UN LIEU DE DIFFUSION

Convaincue que le processus de création est un moment riche de recherche et d'expérimentation, propice souvent à des rencontres diverses autour du travail en cours, l'équipe de La BatYsse estime pourtant que celui-ci n'atteint sa réalisation en tant qu'oeuvre ou acte artistique qu'en étant donné à voir et partagé pleinement avec un public dans sa forme finale. C'est pourquoi depuis sa création elle s'est attachée à présenter des œuvres abouties sous toutes sortes de formes (formes brèves, performances, spectacles en salle ou en extérieur etc.). Ainsi, que ce soient les spectacles accueillis en résidence ou d'autres permettant d'ouvrir au public plus largement encore le champ de la Marionnette, que ce soit au cours des évènements qu'elle organise ou en développant des partenariats avec les structures culturelles du territoire, La BatYsse s'attache non seulement à faire découvrir les Arts de la Marionnette sur son territoire mais également à participer aux politiques culturelles qui y sont développées.



LES INVITÉS DE LA BATYSSE

Ce micro-festival s'inscrit depuis plusieurs années dans la continuité de la fête de la Marionnette initiée par la commune de Pélussin dès 2008. Ce temps fort de La BatYsse est l'occasion, le temps d'une journée, de donner une visibilité sur les différents aspects de son projet et d'investir avec des formes spectaculaires les espaces de la maison et du parc Gaston Baty. L'idée phare de l'événement est de proposer une programmation éclectique composée de formes, de durées, de techniques d'animation, d'univers divers à un public où se côtoient spectacteur·rices aguerri·e·s, néophytes, badaud·e·s en ballade, aficionados, enfants ou adultes. C'est alors un public venant de tout le territoire du Pilat et plus largement des départements alentours qui s'y retrouve (Lyon, Saint-Étienne, Vienne, etc.).

L'équipe de la BatYsse poursuivra ce festival lors des trois années à venir, il changera peut-être de période à partir de 2024, fin juin-début juillet étant un moment bien dense en évènements dans le territoire de Pélussin.







LA MICRO-TOURNÉE DE LA BATYSSE

Depuis 2017, l'équipe de la BatYsse organise en amont du festival la tournée d'un spectacle pouvant jouer sur les places publiques, dans les salles des fêtes ou au sein des écoles des différentes communes de la CCPR. Cet événement a pour but à la fois de sensibiliser le public aux Arts de la Marionnette, de créer des temps de rencontre et de partage hors-les-murs et d'inviter le public à circuler sur le territoire. Dans les années à venir, La BatYsse poursuivra ce travail hors-les-murs par le biais de diffusion de spectacle mais aussi par celui d'ateliers et de rencontres avec des classes autour de la malle pédagogique liée à l'exposition permanente (cf Lieu ressources).







LES SOIRÉES DE LA BATYSSE

L'équipe de La BatYsse a à cœur de proposer à nouveau des « soirées de La BatYsse » comme cela était le cas au début de son projet. L'idée de celles-ci est de permettre au public de découvrir une forme qui ne pourrait pas jouer lors du micro-festival soit parce qu'elle nécessite des conditions techniques particulières soit parce qu'elle est destinée à un public plus spécifique que le public familial des Invités de La BatYsse. À raison d'une ou deux « soirée » par année selon le budget, ce temps de rencontre autour d'un spectacle en salle pourrait ainsi prendre diverses formes et appellations, par exemple soirée adultes, matinée tous tes-petit e s ou représentations scolaires. À la suite de la représentation une discussion entre artistes et spectateur rice s sera proposée lors d'un temps convivial.





LES SOIRÉES EN COLLABORATION

Toujours soucieuse d'aller à la rencontre du public mais souvent limitée par les espaces et équipements de la maison Gaston Baty, La BatYsse a construit des partenariats avec d'autres structures du territoire. Ceux-ci peuvent prendre toutes sortes de formes, allant de la co-réalisation à la mise en place d'un bus ou de co-voiturage depuis Pélussin ou encore de présentation de films au Ciné-Pilat en lien avec l'actualité de La BatYsse. Durant les trois années à venir, nous organiserons au moins deux soirées de ce type par an.



LES PARTENAIRES

- La Batysse est un projet mené conjointement par la compagnie L'Ateuchus et l'association Sur le fil de Baty.
- Le projet de la BatYsse est financé pour l'ensemble de ses activités par :

La Commune de Pélussin

La Communauté de Communes du Pilat-Rhodanien Le Conseil Général de la Loire La Région Rhône-Alpes

Le Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes







Direction artistique

Gabriel Hermand-Priquet

Virginie Schell **Administration**

Hélène Martel 06.75.99.81.36

administration@lateuchus.com http://labatysse.com

ANNEXE II - INDICATEURS

| Projet n° (dans le cadre d'un programme d'actions présentation des objectifs et des d'indicateurs par projet) | Objectifs | Indicateurs associés à l'objectif | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|--------------------------|---|------|------|------|
| | Partage des processus de | Rdv régulier : Le s apéro-rencontre | 5 | 6 | 7 |
| | création | Rdv « partage » | 2 | 3 | 4 |
| | Accueillir des | Portée par une femme | 2 | 2 | 3 |
| | compagnies diverses | Rdv régulier : Le s apéro-rencontre Rdv « partage » 2 3 | 3 | | |
| | En lien avec | Journée découverte | 1 | 2 | 3 |
| | l'exposition | Atelier «Opus 2 » | 1 | 2 | 2 |
| La transmission | Par projet | collège/structures | 1 | 2 | 3 |
| | | | 1 | 2 | 2 |
| La ressource | Visite de | Mensuelle | 1 | 1 | 2 |
| | l'exposition | Sur demande | 2 | 4 | 6 |
| | L'aspect recherche | résidence | 0 | 1 | 2 |
| La diffusion | Les Invités | internationales | 0 | 1 | 2 |
| | 200 | | 1 | 1 | 2 |
| | Soirée | Nombre | 1 | 2 | 2 |
| | 301100 | | | | |

ANNEXE III - BUDGETS PREVISIONNELS

| BUDGET PREVISIONNEL 2023 | | | | |
|--|---------|--|---------|--|
| CHARGES | Montant | PRODUITS | Montant | |
| CHARGES DIRECTES | | RESSOURCES DIRECTES | | |
| 60- Achats | 27 600 | 70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services | 3 240 | |
| Prestations de services | 26 400 | | | |
| Achats matières et fournitures | 1 200 | 74- Subventions d'exploitation | 53 500 | |
| Autres fournitures | | État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) | | |
| 61- Services extérieurs | 1 200 | DRAC AURA – actions artistiques et culturelles | 15 000 | |
| Locations | 700 | - DRAC AURA - création | 10 000 | |
| Entretien et réparation | | Région(s) : | | |
| Assurance | 300 | - Région AURA | 8 000 | |
| Documentation | 200 | Département(s) : | | |
| | | - CD Loire | 8 000 | |
| 62- Autres services extérieurs | 4 800 | Intercommunalité(s) : EPCI | | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | 1 000 | - CCPR | 2 500 | |
| Publicité, publication | 600 | Commune(s): | | |
| Déplacements, missions | 2 700 | - Pélussin | 10 000 | |
| Services bancaires, autres | 150 | | | |
| Frais postaux et télécommunication | 50 | Organismes sociaux (détailler) : | | |
| 63 - Impôts et taxes | 200 | - | | |
| Impôts et taxes sur rémunération, | | Fonds européens | | |
| Autres impôts et taxes | 200 | - | | |
| 64- Charges de personnel | 27 540 | L'Agence de services et de paiement (ASP - emplois aidés-) | | |

| Les subventions publiques d'un | total de 57 | 800 EUR représentent 94,7 % | du total des | |
|--|-------------|---|------------------------------|--|
| TOTAL | 65 040 | TOTAL | 65 040 | |
| 864- Personnel bénévole | 4 000 | 875- Dons en nature | | |
| 862- Prestations | | | | |
| 861- Mise à disposition gratuite de biens et services | | 871- Prestations en nature | | |
| 860- Secours en nature | | 870- Bénévolat | 4 000 | |
| 86- Emplois des contributions volontaires en nature | 4 000 | 87- Contributions volontaires en nature | 4 000 | |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE | S | | | |
| TOTAL DES CHARGES | 61 040 | TOTAL DES PRODUITS | 61 040 | |
| Autres | | | | |
| Frais financiers | | | | |
| Charges fixes de fonctionnement | | | | |
| CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES | | RESSOURCES PROPRES | RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES | |
| 68- Dotation aux amortissements | | 78- Reprises sur amortissements et provisions | 4 300 | |
| 67- Charges exceptionnelles | | 77- produits exceptionnels | | |
| 66- Charges financières | | 76- Produits financiers | | |
| | | Aides privées | | |
| 65- Autres charges de gestion courante | | Co-productions | | |
| Autres charges de personnel | | 75- Autres produits de gestion courante | | |
| Charges sociales | 9 870 | | | |
| Rémunération des personnels | 17 670 | Autres établissements publics | | |

Les subventions publiques d'un total de 57 800 EUR représentent 94,7 % du total des produits

La subvention de 25 000 EUR de la DRAC représente 40,96 % du total des produits

| BUDGET PREVISIONNEL 2024 | | | | |
|---|---------|---|---------|--|
| CHARGES | Montant | PRODUITS | Montant | |
| CHARGES DIRECTES | | RESSOURCES DIRECTES | | |
| 60- Achats | 35 300 | 70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services | 3 500 | |
| Prestations de services | 28 000 | | | |
| Achats matières et fournitures | 7 300 | 74- Subventions d'exploitation | 70 000 | |
| Autres fournitures | | État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) | | |
| 61- Services extérieurs | 2 500 | Direction régionale des affaires Culturelles | 25 000 | |
| Locations | 1 700 | - | | |
| Entretien et réparation | | Région(s) : | | |
| Assurance | 500 | - Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes | 18 000 | |
| Documentation | 300 | Département(s) : | | |
| | | - CD Loire | 12 000 | |
| 62- Autres services extérieurs | 6 200 | Intercommunalité(s) : EPCI | | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | 1 200 | - CCPR | 3 000 | |
| Publicité, publication | 1 200 | Commune(s) : | | |
| Déplacements, missions | 3 500 | - Pélussin | 12 000 | |
| Services bancaires, autres | 200 | | | |
| Frais postaux et de télécommunication | 100 | Organismes sociaux (détailler) : | | |
| 63 - Impôts et taxes | 500 | - | | |
| Impôts et taxes sur rémunération, | | Fonds européens | | |

| Autres impôts et taxes | 500 | _ | | | |
|--|--------|---|------------------------------|--|--|
| 64- Charges de personnel | 30 000 | L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-) | | | |
| Rémunération des personnels | 19 120 | Autres établissements publics | | | |
| Charges sociales | 10 880 | | | | |
| Autres charges de personnel | | 75- Autres produits de gestion courante | 1 000 | | |
| 65- Autres charges de gestion courante | | Financements privés | 1 000 | | |
| 66- Charges financières | | 76- Produits financiers | | | |
| 67- Charges exceptionnelles | | 77- produits exceptionnels | | | |
| 68- Dotation aux amortissements | | 78- Reprises sur amortissements et provisions | | | |
| CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES | | RESSOURCES PROPRES | RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES | | |
| Charges fixes de fonctionnement | | | | | |
| Frais financiers | | | | | |
| Autres | | | | | |
| TOTAL DES CHARGES | 74 500 | TOTAL DES PRODUITS | 74 500 | | |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE | S | | | | |
| 86- Emplois des contributions volontaires en nature | 5 000 | 87- Contributions volontaires en nature | 5 000 | | |
| 860- Secours en nature | | 870- Bénévolat | 5 000 | | |
| 861- Mise à disposition gratuite de biens et services | | 871- Prestations en nature | | | |
| 862- Prestations | | | | | |
| 864- Personnel bénévole | 5 000 | 875- Dons en nature | | | |
| TOTAL | 79 500 | TOTAL | 79 500 | | |

Les subventions publiques d'un total de 70 000 EUR représentent 94% du total des produits La subvention de 25 000 EUR de la DRAC représente 33,56 % du total des produits

BUDGET PREVISIONNEL 2025

| CHARGES | Montant | PRODUITS | Montant | |
|--|---------|---|---------|--|
| CHARGES DIRECTES | | RESSOURCES DIRECTES | | |
| 60- Achats | 36 500 | 70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services | 4 000 | |
| Prestations de services | 30 000 | | | |
| Achats matières et fournitures | 6 500 | 74- Subventions d'exploitation | 72 500 | |
| Autres fournitures | | État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) | | |
| 61- Services extérieurs | 2 500 | Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes | 25 000 | |
| Locations | 1 700 | - | | |
| Entretien et réparation | | Région(s) : | | |
| Assurance | 500 | - Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes | 20 000 | |
| Documentation | 300 | Département(s) : | | |
| | | - CD Loire | 12 000 | |
| 62- Autres services extérieurs | 7 000 | Intercommunalité(s) : EPCI | | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | 1 200 | -CCPR | 3 500 | |
| Publicité, publication | 1 400 | Commune(s): | | |
| Déplacements, missions | 4 000 | Pélussin | 12 000 | |
| Services bancaires, autres | 200 | | | |
| Frais postaux et de télécommunication | 200 | Organismes sociaux (détailler) : | | |
| 63 - Impôts et taxes | 500 | - | | |
| Impôts et taxes sur rémunération, | | Fonds européens | | |
| Autres impôts et taxes | 500 | - | | |

| 64- Charges de personnel | 32 000 | L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-) | |
|--|--------|---|-----------|
| Rémunération des personnels | 20 400 | Autres établissements publics | |
| Charges sociales | 11 600 | | |
| Autres charges de personnel | | 75- Autres produits de gestion courante | 2 000 |
| 65- Autres charges de gestion courante | | Financements privés | 2 000 |
| 66- Charges financières | | 76- Produits financiers | |
| 67- Charges exceptionnelles | | 77- produits exceptionnels | |
| 68- Dotation aux amortissements | | 78- Reprises sur amortissements et provisions | |
| CHARGES INDIRECTES RÉPAR AFFECTÉES | TIES | RESSOURCES PROPRES | AFFECTÉES |
| Charges fixes de fonctionnement | | | |
| Frais financiers | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL DES CHARGES | 78 500 | TOTAL DES PRODUITS | 78 500 |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE | S | | |
| 86- Emplois des contributions volontaires en nature | 5 000 | 87- Contributions volontaires en nature | 5 000 |
| 860- Secours en nature | | 870- Bénévolat | 5 000 |
| 861- Mise à disposition gratuite de biens et services | | 871- Prestations en nature | |
| 862- Prestations | | | |
| 864- Personnel bénévole | 5 000 | 875- Dons en nature | |
| TOTAL | 83 500 | TOTAL | 83 500 |

Les subventions publiques d'un total de 72 500 EUR représentent 92,36 % du total des produits

La subvention de 25 000 EUR de la DRAC représente 31,85 % du total des produits

ANNEXE IV - Bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

Hélène Martel et au moins l'un de deux co-direteur trice (Virginie Schell & Gabriel Hermand-Priquet) suivront en automne 2023 une première journée autour des fondamentaux en matière de violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS). À la suite une réunion sera organisée au sein de l'équipe de la BatYsse afin de sensibiliser et d'informer les membres de l'équipe. En 2024-2025, il-elles poursuivront ce parcours de formation et de restitution. L'association veillera à ce que l'ensemble des dirigeant es de l'association, des artistes et personnes travaillant à la production accomplissent une formation VHSS Nous aimerions également organiser en 2024 une journée de discussion autour de cette thématique dans le milieu spécifique de la marionnette en région. Et entre 2024 et 2025, l'équipe de La BatYsse souhaiterait rencontrer une compagnie qui travaillerait autour de cette thématique et dont l'approche artistique serait en accord avec la ligne de La BatYsse. L'idée serait de l'inviter à venir à Pélussin et organiser soit des ateliers, soit la

diffusion d'un spectacle selon le travail de la compagnie.